

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_095

Séance du lundi 24 octobre 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 20/10/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée

Votants: 14

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan

Pour : 14

MAURIN,

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Florence
BOISSIER

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Julie DELES par Fabienne PUCHERAL MOLINES

Excusés: Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Servitude enedis D 1302 et 1362 - DE_2022_095

Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines sur les propriétés communales suivantes :

la pose de deux canalisations souterraines sur les parcelles cadastrées Section D numérisées 1302 et 1362.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2022 048-200057594-20221024-DE_2022_095-DE